



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250602-ARR_2025_314-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025
Publication : 04/06/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_314

Objet : abrogation de l'arrêté n° 2025-005 en date du 06 janvier 2025 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à Monsieur Alesander FERNANDES « Le CAMTAR » pour l'installation d'un Food Truck

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L242-2,

VU la délibération n°2024-12-18/16 en date du 18 décembre 2024 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025,

VU la décision n° 2024-378 en date du 6 septembre 2024, formalisant le lancement du onzième appel à projet pour l'attribution d'emplacements de food trucks pour l'année 2025,

VU l'arrêté n° 2020-199 en date du 02 juin 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, dans les domaines de l'Environnement et du Cadre de vie,

VU l'arrêté n° 2025-005 en date du 06 janvier 2025 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à Monsieur Alesander FERNANDES « Le CAMTAR » pour l'installation d'un Food Truck,

CONSIDÉRANT la demande de résiliation par Monsieur Alesander FERNANDES « Le CAMTAR » domicilié au [REDACTED] en date du 21 février 2025 de son autorisation d'occupation des emplacements situés, rue Dewoitine les lundis et rue Paul Dautier les jeudi,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté municipal n° 2025-005 en date du 06 janvier 2025 susvisé est abrogé.

Article 2 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 02 juin 2025



Pour le Maire, par délégation,

Frédéric Hucheloup
4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement
et du Cadre de vie